Régie de l'énergie Québec

Comité de direction élargi

Mesures de contrôle des dépenses

Olivier Blanchard, directeur

Direction de l'administration et des communications

26 juin 2025

Mise en contexte

Situation économique au Québec

- Retour à l'équilibre budgétaire en 2029-2030

Respect des politiques et orientations gouvernementales

- Gestion efficiente des fonds publics

Décisions par C.T.

- Contrôle des dépenses
- Diminution de la taille de l'état

Directives à la Régie

- Respect du budget de fonctionnement
- Diminution des effectifs autorisés

Mesures à la Régie

Mesures	Décisions de la Régie	Impacts $	Date effective	Statut	Commentaires
Niveau d'effectifs autorisés passant de 173 999 heures à 171 869 heures (réduction de 2 130 heures, soit 1,17 ETC)	1a) Abolition du poste vacant de chargé de dossier et préposé à l'accueil (-1 ETC) au Secrétariat	1a) 78 145 $ récurrent	1a) 1er avril 2025	1a) Complété	
	1b) Non-remplacement de 0,17 ETC en ATT d'employé de bureau (secrétaire direction)	1b) 13 155 $	1b) 1er avril 2025	1b) Complété	
	1c) Réévaluation du poste autofinancé à la DGPR car ATT ne le permet plus en date du 20250611	1c) 0 $	1c) 1er avril 2026	1c) À venir	
Limitation de certaines dépenses spécifiques à ce qui est jugé essentiel en lien avec la mission, dont celles liées aux **frais de déplacement** au Québec et **hors Québec** ainsi qu'au **temps supplémentaire**, sur approbation du premier dirigeant	2. Aucun voyage à l'extérieur du Québec sauf démonstration faite et documentée au président que c'est essentiel à la mission de la Régie (accompagnant le formulaire d'autorisation de voyage ou le formulaire de formation) et respect du budget des frais de déplacements et de formation par direction	0 $	26 juin 2025	En cours	
	3. Autorisation écrite de la présidence et du DAC requise pour effectuer du temps supplémentaire de façon constante en estimant le nombre d'heures et respect du budget global de la Régie à 95 000$	0 $	26 juin 2025	En cours	

Mesures à la Régie (suite)

Mesures gouvernementales	Décisions de la Régie	Impacts financiers	Date effective de la mesure	Statut	Commentaires
Privilégier l'utilisation de l'expertise des ressources gouvernementales de façon prioritaire et **limiter le recours à des services professionnels** à ce qui est jugé essentiel en lien avec la mission, dont ceux pour des services de publicité et de promotion, des services d'accompagnement et de conseil ainsi que pour des études, des recherches et des analyses réalisées à l'externe, sur approbation du sous-ministre ou du premier dirigeant.	4. Respect du budget des services professionnels par direction	0 $	26 juin 2025	En cours	[redacted]
Contenir les dépenses, dont celles de rémunération et de fonctionnement, par l'application d'une gestion serrée.	5. Respect du budget de formation par direction	0 $	26 juin 2026	En cours	
	6. Fermeture du bureau de Québec en 2026-2027	Plus/moins 40 000 $ récurrent (32 k $ première année)	1er avril 2026	Démarche à entamer auprès de la SQI	

Nouvelle modalité pour l'exemption d'embauche

- **Délégation du pouvoir d'autorisation du CT à la présidence sous réserve du respect des effectifs autorisés et jusqu'à avis contraire du CT ou du MEIE**

- **Reddition de compte trimestrielle au CT sur les exemptions autorisées par la présidence en identifiant la raison**

  - Santé publique et salubrité
  - Sécurité publique
  - Sécurité des occupants et du public
  - Sécurité économique des citoyens
  - Maintien des services judiciaires et quasi judiciaires offerts à la population
  - Bien-être et santé animale
  - Fonctions organisationnelles essentielles
  - Services essentiels et/ou prioritaires en lien avec le service direct à la population
  - Sécurité des infrastructures publiques

Responsabilité et imputabilité de la gestion

- Respect du budget
- Respect des effectifs autorisés
- Respect des orientations gouvernementales

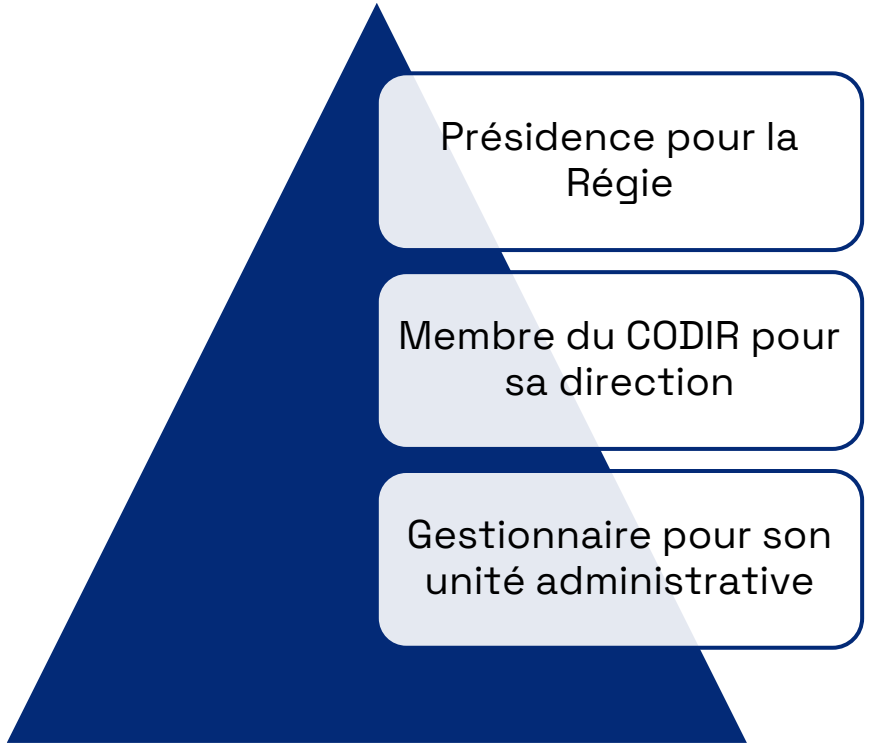
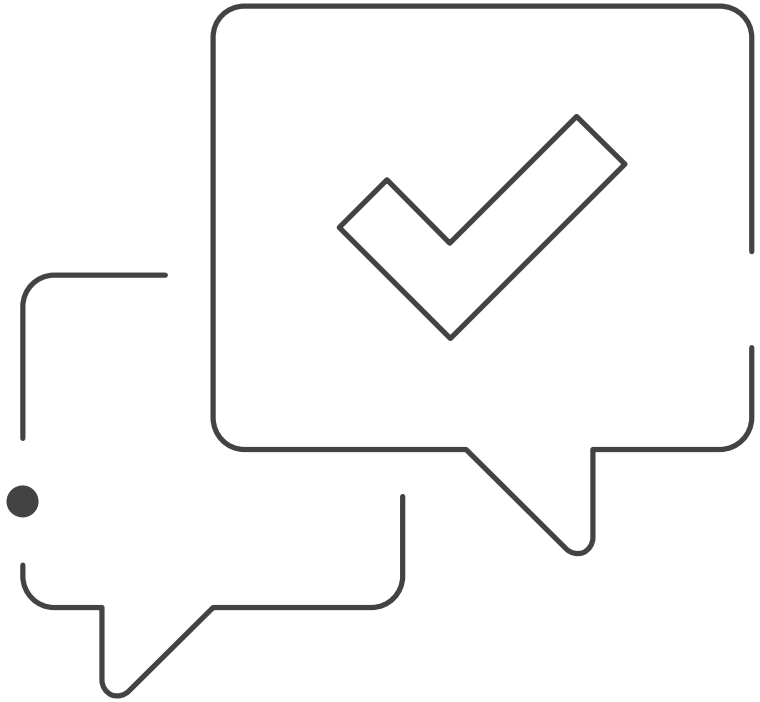
Autres commentaires?